

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 11 juillet 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes et fixant le nombre de places offertes

NOR : DEVK1415372A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 11 juillet 2014, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes.

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 12 septembre 2014, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au vendredi 19 septembre 2014.

Les dates de l'épreuve orale sont fixées à partir du lundi 20 octobre 2014.

Le nombre de places offertes est fixé à 8.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Nota. – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

a) Sur internet à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr, puis « concours et examens », lien « concours » dans la rubrique « e-recrutement » ;

b) Sur l'intranet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à l'adresse : <http://www.intra.portail.i2> ;

c) Par téléphone, lettre ou visite :

– pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France, auprès :

– d'une direction départementale interministérielle (DDI) : direction départementale des territoires (DDT), direction départementale des territoires et de la mer (DDT-M) ;

– d'une direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) ;

– d'une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

– d'un centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) ;

– pour les personnes habitant en Ile-de-France, auprès du centre de valorisation des ressources humaines de Paris (CVRH 75), pôle recrutement-concours, 2, rue Alfred-Fouillée, 75013 Paris.

2. L'inscription s'effectue :

a) Soit en ligne :

– sur l'intranet à l'adresse : <http://www.intra.rh.sg.i2>, onglet « vie de l'agent », rubrique « recrutement/concours », puis rubrique « concours et examens », « inscription », puis « téléchargement et inscription en ligne » ;

– sur internet : www.developpement-durable.gouv.fr, onglet « concours », rubrique « concours », puis rubrique « téléinscription » ;

b) Soit par lettre ou visite :

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (en a) ou obtenu auprès des services mentionnées en 1.c.

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 g, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

3. Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour cet examen.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles, devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du vendredi 12 septembre 2014 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans la présentation générale et la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements par concours (RM 1) dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 12 septembre 2014 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.